

Interdiction d'irriguer entre 11 h et 17 h jusqu'en juin

© 12/04/2019 | 🧑 Amélie Bachelet • 📰 Terre-net Média

Avril et déjà un arrêté pour placer le Nord en alerte sécheresse. C'est la troisième année que le département est soumis à des mesures de restrictions de l'usage de l'eau, mais la première fois aussi tôt dans l'année. Les agriculteurs ont désormais l'interdiction d'irriguer entre 11h et 17h.

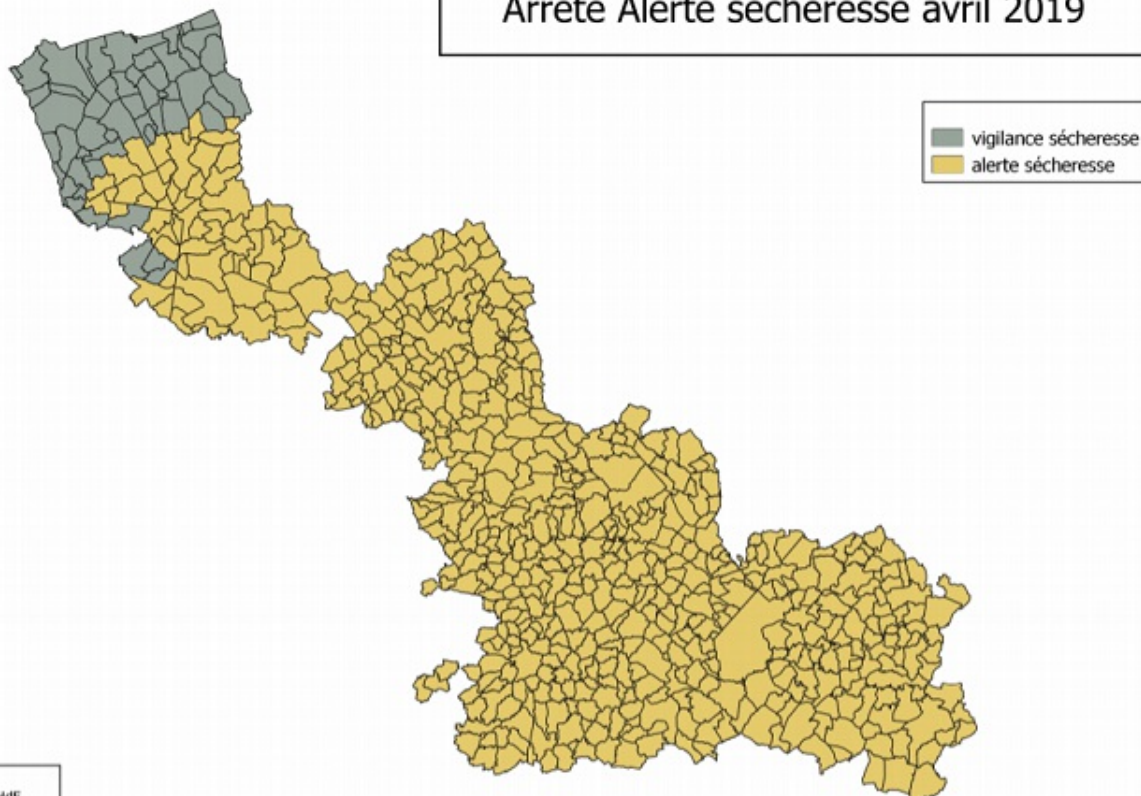


Le Nord a été placé en alerte sécheresse pour la troisième année consécutive. (©Terre-net Média)

Pour la troisième année consécutive, le Nord a été placé en **alerte sécheresse**. Mais cette année, cet arrêté intervient très tôt dans la saison, en avril.

La préfecture de la région Hauts-de-France explique : « La période hivernale est normalement propice à **la recharge des nappes phréatiques** qui s'achève au printemps. Or l'hiver 2018-2019 a présenté **un déficit pluviométrique de 20 %** par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. De plus, le mois de février a été particulièrement sec et ensoleillé et a connu des températures très douces (+ 2,5 °C au-dessus des normales). La **pluviométrie du mois de mars** est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un seuil d'étiage historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation. »

Arrêté Alerte sécheresse avril 2019



La quasi-totalité du département du Nord est placée en alerte sécheresse. (©Dreal HDF/IGN)

Michel Lalande, le préfet de la région Hauts-de-France, également préfet du Nord, a donc décidé de placer le département du Nord, sauf le Delta de l'Aa, en alerte sécheresse, avec des **mesures de restrictions de l'usage de l'eau** applicables jusqu'au 30 juin 2019. L'objectif est « d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers à une utilisation économe de l'eau. »

Pour les agriculteurs, cela implique **une interdiction de l'irrigation entre 11 h et 17 h**. Comme la période d'irrigation n'a pas encore vraiment débuté dans ce département, cette restriction a pour le moment peu d'impact pour les producteurs. Mais en mai et juin, pour les cultures de légumes et de pommes de terre, cela risque d'engendrer plus de problèmes.

Le Pas-de-Calais est quant à lui placé en vigilance sécheresse.

??[#eau] #Alerte sécheresse dans le #NORD malgré la ???le rechargement des nappes phréatiques est en déficit. Cette situation menace notre approvisionnement en eau potable. ??des mesures de restrictions de la consommation entrent en vigueur aujourd'hui jusqu'au 30 juin pic.twitter.com/KBJwmAlysQ

— Préfet de la région Hauts-de-France et du Nord (@prefet59) 9 avril 2019